



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

À quel "jeu" joue le Ministère de l'Éducation Nationale avec ses assistants-es sociaux-ales ?

Le 10 mars 2017 le groupe de travail ministériel "Circulaire des missions des assistants-es de service social" a de nouveau été convoqué par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). L'occasion pour l'administration d'afficher clairement son mépris envers ses assistants-es sociaux-ales, mais aussi envers la CGT Éduc'action.

Plantons le décor. La concertation sur la circulaire avait démarré il y a trois ans jusqu'à ce que le ministère l'interrompe. La semaine passée, après deux ans de silence total, le MEN convoque les syndicats quatre jours seulement à l'avance. La CGT Éduc'action découvre alors que le SNASEN-UNSA, le SNUASFP-FSU et la CFDT avaient déjà eu le projet de circulaire par le MEN en janvier 2017 ! CGT Éduc'action et FO ont été exclus unilatéralement de la concertation avec comme seule justification : "*C'est le jeu. Peut-être n'avions-nous pas envie de travailler avec des syndicats qui font du chantage aux postes*".

Cette réponse édifiante traduit le mépris du ministère pour ses AS et pour les syndicats qui demandent des postes depuis des années sans tenir compte de leur représentativité.

Le projet de circulaire **acte le redéploiement progressif des AS du second degré vers le premier degré des REP+**. Les priorités fixées par le MEN sont :

- les collèges des réseaux d'éducation prioritaire et les écoles en REP+,
- les collèges du secteur rural accueillant des élèves issu-es de milieux sociaux défavorisés,
- les collèges avec SEGPA, ULIS, dispositif relais ou classe d'accueil pour élèves allophones,
- les lycées professionnels,
- les établissements avec internat.

Et tout cela sans les postes nécessaires !

Le ministère a fait la leçon aux syndicats sans se soucier de l'intérêt des élèves : "*vous avez bloqué la nouvelle circulaire de missions, vous n'avez donc pas eu les postes et désormais vous devrez faire sans*".

Enfin, le MEN ose affirmer que cette nouvelle circulaire est "protectrice pour les AS" alors qu'elle entérine le désengagement des collectivités territoriales et organise l'accroissement de la charge de travail pour les assistants-es sociales-aux.

Les AS doivent donc se préparer à quitter collèges et lycées non estampillés "défavorisés" pour aller s'occuper des maternelles et primaires. En ne donnant pas les moyens nécessaires à son service social, le MEN fait le choix d'aggraver les inégalités territoriales et de détériorer l'accès au service public pour des milliers d'élèves.

Nos élèves et leurs familles seront les premières victimes et les conditions de travail des AS vont encore se détériorer.

Montreuil, le 15 mars 2017